

ANNEXE 1

Redevance spéciale

Les tarifs applicables en 2026 sont :

Valeur du tarif au litre

Année	Coût au litre
2026	0,0517 €/Litre

Forfait	Tranches volumes produits (Litres hebdomadaires)	Tarif Annuel pour 2026
F0	≤ 490 litres	0,00 € <i>Forfait compris dans le paiement de la TEOM</i>
F1*	491 à 840 litres	941,48 € / 847,33 €*
F2	841 à 2380 litres	5 083,97 €
F3	2381 à 4 620 litres	11 109,41 €
F4	4621 à 9 240 litres	23 536,90 €
F5	9241 à 13 860 litres	35 964,38 €
HORS SEUIL	> 13860 litres	Non collecté

* Pour le forfait F1, une bonification de 10% s'applique conformément à l'article 4.4.1 du règlement de la redevance spéciale.

Les tarifs sont révisés à partir de l'évolution du coût aidé TTC des OMR figurant dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS) entre 2023 et 2024 du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ANNEXE 2

1. Redevance spéciale

Les tarifs applicables en 2026 sont :

Valeur du tarif au litre

Année	Coût au litre
2026	0,0517 €/Litre

Forfait	Tranches volumes produits (Litres hebdomadaires)	Tarif Annuel pour 2026
F0	≤ 490 litres	0,00 € <i>Forfait compris dans le paiement de la TEOM</i>
F1*	491 à 840 litres	941,48 € / 847,33 €*
F2	841 à 2380 litres	5 083,97 €
F3	2381 à 4 620 litres	11 109,41 €
F4	4621 à 9 240 litres	23 536,90 €
F5	9241 à 13 860 litres	35 964,38 €
HORS SEUIL	> 13860 litres	Non collecté

* Pour le forfait F1, une bonification de 10% s'applique conformément à l'article 4.4.1 du règlement de la redevance spéciale.

2. Tarifs applicables pour une base du tarif forfaitaire à l'habitant.

Le tarif de base forfaitaire à l'habitant est de 2,82 € TTC/ habitant pour l'année 2026. Il est proposé de bonifier ce tarif au travers d'actions de réduction à la source et de tri des déchets à partir de 8 critères de prévention et de tri des déchets communaux (conformément à l'annexe 2 de la délibération TCM-030-15479/23/CM).

Les communes comptabilisant plus de 65% d'atteinte des critères de prévention et de tri (conformément à l'annexe 2 de la délibération TCM-030-15479/23/CM), bénéficient du tarif bonifié de 1,41 € TTC / habitant, équivalent à une réduction estimée du volume d'OMR produit d'au moins 50%.

Les communes comptabilisant moins de 35% atteinte des critères de prévention et de tri, se voient appliquer un tarif majoré de 50% du tarif de base, soit 4,23 € TTC / habitant.

Les tarifs sont révisés à partir de l'évolution du coût aidé TTC des OMR figurant dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS) entre 2023 et 2024 du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ANNEXE 3

CONDITIONS DE FACTURATION POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE DES EXUTOIRES METROPOLITAINS EN 2026

1.Tarifs applicables pour la mise à disposition de caissons pour les communes

Facturation à la tonne selon les modalités ci-dessous :

	Encombrants et déchets assimilables aux ordures ménagères	Végétaux	Bois	Gravats
Tarif en euro HT / tonne	321,5 €	93 €	188 €	78,6 €

2.Prestations pour les déchets hors foyer corbeilles de voie publique collectés par les communes :

Tarifs caissons PEHV/BF (Papier et Emballages Hors Verre = Biflux) : prix incluant la location au mois et 1 rotation ; le caisson devra être entreposé à l'abri des intempéries.

Pour un caisson de 20 m³ : 421 €/tonne.

Pour un caisson de 12m³ : 702 €/tonne.

En cas de volume de PEHV faible et sous réserve d'accord de la métropole compte tenu des contraintes de collecte, pour toute demande à compter de janvier 2026 :

Collecte et traitement d'une colonne BF : 63,6 € HT/colonne.

Collecte et traitement d'un bac de tri 660L (inclus dans circuit de collecte) : 812 € HT/bac/an.

Si la qualité et de tri est insuffisante, la métropole se réserve le droit d'arrêter ces collectes.

3.Tarifs applicables pour l'accès en déchèteries des communes, des SIG (Services d'Intérêt Général) et des partenaires conventionnés SIEG (Services d'Intérêt Economique Général).

Les apports des communes sont facturés selon les conditions suivantes :

59 € HT le passage pour une berline / petit utilitaire (1,5m³)

118 € HT le passage pour un véhicule utilitaire / camion plateau (3m³)

Les flux de déchets ci-dessous sont récupérés gratuitement aux conditions qu'ils soient triés et qu'une collecte de ce flux soit assurée sur la déchèterie :

- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Eléments d'ameublements (DEA) (y compris tapis et matelas)
- Cartons
- Métaux
- Articles de Sport et de Loisir (ASL)

- Jeux et Jouets
- Articles de Bricolage et Jardins (ABJ)
- Piles et petites batteries
- Ampoules et tubes fluorescents

4.Tarifs applicables pour l'accès en centre de transfert, plateforme et/ou centre de traitement

Facturation à la tonne selon les modalités ci-dessous :

	Encombrants et déchets assimilables aux ordures ménagères	Végétaux
Tarif en euro HT / tonne	217 €	31,3 €

Les tarifs sont révisés en tenant compte de l'évolution du coût aidé HT tout flux (gravats compris) figurant dans les RPQS 2023 et 2024.

ANNEXE 4

La grille tarifaire présentée ci-après, applicable aux producteurs et/ou détenteurs de déchets apportés dans les installations métropolitaines de traitement des déchets pour l'année 2026.

Tarifs 2026 (en € HT/tonne) *

Type déchets	Tarif en € HT et hors TGAP
Encombrants & Déchets assimilables aux OMR	169
Gravats Valorisables	32
Gravats Non Valorisables	63
Valorisation de Déchets Verts	31

* Les tarifs s'entendent hors toutes taxes (TVA + TGAP). La TGAP et la TVA en vigueur en seront répercutées à l'euro-euro, sur ces apports.

Les tarifs sont révisés en tenant compte de l'évolution du coût aidé HT tout flux (gravats compris) figurant dans les RPQS 2023 et 2024.

ANNEXE 5

TARIFICATION SPECIFIQUE AUX AGRICULTEURS ET AUX COMMUNES

Prestations	Unité	Tarif en € HT
Mise à disposition de compost sur le site du Vallon du Fou *	Tonne	5
Livraison de compost *	Livraison <i>(en plus du prix à la tonne - dans la limite de 8t par livraison)</i>	400
Fourniture et livraison de broyat végétal issu des déchèteries *	Tonne	68

* La demande sera validée sous réserve de disponibilité de la matière et de faisabilité technique et financière.

Les tarifs sont révisés en tenant compte de l'évolution du coût aidé HT tout flux (gravats compris) figurant dans les RPQS 2023 et 2024.

ANNEXE 6

CONDITIONS POUR LA MISE A DISPOSITION, COLLECTE ET TRAITEMENT DE CAISONS D'ENCOMBRANTS MENAGERS EN HABITAT COLLECTIF EN 2026

Prestations	Unité	Tarif en € HT
Mise à disposition et collecte d'un caisson d'encombrants de 15m ³	Caisson	381
Mise à disposition et collecte d'un caisson d'encombrants de 30m ³	Caisson	384
Rotation supplémentaire d'un caisson d'encombrants	Caisson	254
Traitements des déchets d'encombrants	Tonne	237

Les tarifs sont révisés en tenant compte de l'évolution du coût aidé HT tout flux (gravats compris) figurant dans les RPQS 2023 et 2024.

ANNEXE 7

TARIFS DE PRESTATIONS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2026

N°	Prestations	Unité	Tarif en € HT
1	Mise à disposition et retrait de bac ordures ménagères ou tri	Bac	40,7
2	Collecte d'un bac d'ordures ménagères	Bac	19,3
3	Collecte spéciale (dimanche, jour férié...) d'un bac d'ordures ménagères	Bac	28,9
4	Traitemennt d'un bac d'ordures ménagères	Bac	15,8
5	Collecte d'un bac de tri	Bac	9,9
6	Collecte spéciale (dimanche, jour férié...) d'un bac de tri	Bac	14,8
7	Traitemennt d'un bac de tri	Bac	5,8
8	Mise à disposition et retrait de colonne verre ou de tri	Colonne	207,3
9	Collecte et traitement de colonne de tri	Colonne	63,6
10	Collecte et traitement de colonne de verre	Colonne	53
11	Mise à disposition et collecte d'un caisson de 7 à 30m ³	Caisson	473,2
12	Traitemennt des déchets d'ordures ménagères	M ³	24
13	Traitemennt des déchets de tri	M ³	8,8
14	Mise à disposition d'une benne de collecte de 16m ³ (19 tonnes) avec personnel de collecte	Heure	228,2
15	Mise à disposition d'une mini benne de collecte de 5m ³ (3,5 tonnes) avec personnel de collecte	Heure	116
16	Mise à disposition d'une chargeuse-pelleteuse avec chauffeur	Heure	111,8
17	Mise à disposition d'une benne entrepreneur de 3,5 tonnes avec chauffeur	Heure	153,9
18	Agent d'exécution	Heure	39,6
19	Agent de maîtrise	Heure	57
20	Mise à disposition d'une petite laveuse avec chauffeur et lancier	Heure	130,4
21	Mise à disposition d'une laveuse Poids lourd avec chauffeur et lancier	Heure	120,8
22	Mise à disposition d'une petite balayeuse avec chauffeur	Heure	82,8
23	Mise à disposition d'une balayeuse Poids lourd avec chauffeur	Heure	112,4
24	Plus-value de nuit applicables sur l'ensemble des prix à l'heure	%	30%
25	Plus-value de dimanche et jours fériés applicables sur l'ensemble des prix à l'heure	%	50%

Les tarifs sont révisés en tenant compte de l'évolution du coût aidé HT tout flux (gravats compris) figurant dans les RPQS 2023 et 2024.